

Copie verte

E 12. Mrz 56 1 6

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Berne, le 12 mars 1956.

s.C.41.103.3. (8) MA/di

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Chargé d'affaires,

En réponse à notre circulaire du 3 février relative aux aspects économiques du Pacte de Bagdad, vous avez bien voulu nous faire parvenir des rapports dont nous n'avons pas manqué de prendre connaissance avec la plus grande attention. Nous pensons pouvoir vous intéresser en vous remettant sous ce pli ./.

De vos informations, nous pouvons conclure que les promoteurs du Pacte de Bagdad n'envisagent pas, pour le moment du moins, d'introduire entre les pays membres un système préférentiel semblable à celui de l'OECE. Il est prévu, en revanche, une collaboration moins rigide - à peu près identique à celle du Plan de Colombo - dans plusieurs domaines qui ne sont pas encore nettement définis.

Nous avons également retenu que le Foreign Office semblerait attacher du prix à ce que d'autres nations participent, sur le plan économique, au Pacte de Bagdad; ceci afin de lui enlever une couleur politique trop prononcée et d'atténuer dans la mesure du possible l'hostilité des autres pays arabes à son égard. Ce fait, s'il se confirme, pourrait avoir des conséquences directes sur l'essor de nos exportations vers cette région. En effet, l'Allemagne occidentale, un de nos concurrents les plus actifs, a toujours attaché une grande importance aux marchés du Moyen-Orient; sa position se trouverait encore renforcée si elle venait à adhérer au Pacte.

Selon notre légation à Washington, les Etats-Unis d'Amérique ne paraissent guère disposés à accorder à cette entreprise une aide multilatérale; ils préféreraient continuer à octroyer des appuis financiers aux pays membres sur la base d'accords bilatéraux. A notre avis, il est douteux que les nombreux projets du Comité économique du Pacte puissent se réaliser dans un avenir pas trop éloigné si les autorités américaines ne modifient pas

Aux Légations de Suisse / Londres, Ankara, / Le Caire,
/ Washington, Karachi, / Tel-Aviv.
/ Paris, Téhéran,
/ Bagdad, Beyrouth,

A la Délégation suisse auprès de l'OECE, Paris.



- 2 -

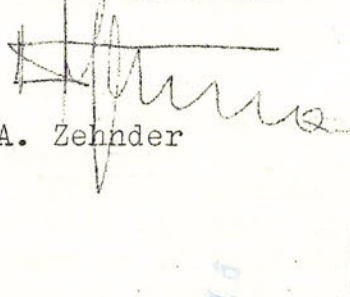
leur point de vue et refusent tout crédit à cette organisation.

Nous tenons, d'autre part, à vous signaler que le Conseil des Ministres de l'OECE, dans sa dernière session, a décidé qu'on devrait approfondir, par un échange d'informations, dans quelles mesures et par quelles méthodes les pays membres et associés contribuent à l'expansion économique constructive des régions du monde les moins développées. Le problème de l'aide aux pays sous-développés est donc à l'ordre du jour, et la Suisse doit pouvoir être en mesure de définir clairement son attitude.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous vous serions reconnaissants de bien vouloir continuer à suivre de près la question des aspects économiques du Pacte de Bagdad et de vous renseigner discrètement sur son évolution auprès des autorités de votre pays de résidence.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre,
Monsieur le Chargé d'affaires, l'assurance
de notre haute considération.

Le Secrétaire général:



A. Zehnder

Annexe.

Copie adressée pour information

aux Légations de Suisse	✓ Bruxelles	✓ Belgrade	✓ Madrid	✓ Bogotà
	✓ Sofia	✓ La Haye	✓ Prague	✓ Lima
	✓ Copenhague	✓ Oslo	✓ Budapest	✓ Caracas
	✓ Cologne	✓ Vienne	✓ Moscou	✓ Pékin
	✓ Helsinki	✓ Varsovie	✓ Ottawa	✓ New Delhi
	✓ Athènes	✓ Lisbonne	✓ Mexico	
	✓ Dublin	✓ Bucarest	✓ Buenos Aires	
	✓ Rome	✓ Stockholm	✓ Rio de Janeiro	
	✓ Santiago de Chile		✓ Djakarta	
	✓ Montevideo	✓ Bangkok	✓ Tokio	
	✓ Pretoria	✓ La Havane	✓ Addis Abeba	